



DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Au titre de l'année 2023
Associations Culturelles et Loisirs

(À retourner en Mairie)

Nom de l'Association : _____

(Nom exact de l'association, déclaré à la Préfecture)

Objet de l'Association : _____

La Municipalité de Saint-Martin du Tertre affirme une politique de soutien et exprime ainsi son désir d'aider, dans la mesure de ses moyens, les associations loi 1 901 à but non lucratif.

Elle le fait d'abord au travers de la mise à disposition des salles, matériels, moyens humains etc.

Elle le fait également à travers des subventions accordées aux associations dont la trésorerie le nécessite.

Le financement à travers une subvention ne peut se substituer au financement obtenu par les cotisations des adhérents et l'organisation de manifestations par l'association.

La subvention doit rester une aide, un secours financier, attribué de façon unilatérale à Une association par la collectivité publique en vue du financement d'un projet d'intérêt général, conçu, porté et réalisé par cette association.

La collectivité publique dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour l'accorder ou la refuser, ce qui signifie qu'elle n'a pas à justifier sa décision qui est sans recours. Il n'y a aucun droit à la subvention automatique, ni à son renouvellement.

Une subvention n'est jamais attribuée spontanément, il appartient donc aux instances dirigeantes d'une association et à elles seules d'en faire la demande.

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

- Imprimé de demande de subvention complété,
- Compte-rendu de la dernière Assemblée Générale,
- Compte de résultat de l'année écoulée et bilan financier certifiés conformes par le Président ou le Commissaire aux comptes + Budget prévisionnel à remplir en annexe,
- Relevés de l'ensemble des compte(s) au 31/12/2022,
- RIB de l'association (Obligatoire),
- Statuts constitutifs en cas de première demande ou modifiés le cas échéant, avec copie du récépissé de déclaration des statuts à la Préfecture.

**A retourner pour le 6 février 2023 impérativement à la Mairie
(Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité)**

Conditions pour pouvoir déposer une demande de subvention

- ✓ Être répertorié par la Mairie
- ✓ Avoir au minimum une année d'existence et un exercice comptable clos.

CADRE A REMPLIR PAR L'ASSOCIATION

Nom de l'association • :

Siège de l'association :

Adresse :

Email • :

Date et d'enregistrement en Préfecture (loi du 1^{er} juillet 1901)

N ° SIREN ou SIRET (Numéro exigé par le Trésor Public pour le versement de la subvention)
:

Code NAF (Ancien code APE) (Numéro exigé par le Trésor Public pour le versement de la subvention) :

Fédération à laquelle l'association est affiliée :

COMPOSITION DU BUREAU DE L'ASSOCIATION

Président (e) : Nom et Prénom

Adresse :

Email :tél :

Trésorier (ère) : Nom et Prénom

Adresse :

Email :tél :

Secrétaire : Nom et Prénom

Adresse :

Email :tél :

EFFECTIFS 2021/2022

<u>Nombre d'adhérents</u>	<u>Martinots</u>	<u>Non Martinots</u>
de - 18 ans		
Adultes		
Total		

ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

1/ Manifestations/Participation à la vie locale durant l'année passée :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2/ Objectifs/Projets de l'année à venir :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Subvention antérieure de _____ € / L'association sollicite une subvention de _____ €

<u>SITUATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION</u>	
--	--

Bilan au 31/12

ACTIF		PASSIF	
Banque Livret Caisse	(Solde date de fin d'exercice)	(Solde date de fin d'exercice antérieur) Report année antérieure	
Déficit		Bénéfice	
TOTAL		TOTAL	

Signature du/de la Président (e)